Lois 31733 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 2 : province de Hainaut

A.Gt 25-01-2007 M.B. 21-03-2007

Modifications:

A.Gt 19-10-2007 - M.B. 04-12-2007	A.Gt 05-09-2013 - M.B. 18-09-2013
A.Gt 08-10-2013 - M.B. 06-11-2013	A.Gt 05-11-2013 - M.B. 15-01-2014
A.Gt 24-09-2015 - M.B. 21-10-2015	A.Gt 20-03-2019 - M.B. 02-05-2019
A.Gt 09-01-2020 - M.B. 24-01-2020	A.Gt 17-12-2020 - M.B. 24-12-2020
A.Gt 30-10-2020 - M.B. 14-01-2021	A.Gt 01-09-2021 - M.B. 22-12-2021
A Gt 10-11-2021 - M B 22-12-2021	

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l'article 79, § 1 er;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionné affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007;

Arrête:

Modifié par A.Gt 08-10-2013 ; A.Gt 05-11-2013 ; remplacé par A.Gt 24-09-2015 ; modifié par A.Gt 10-11-2021

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission zonale de réaffectation de la zone 2, compétente pour les centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés situés dans la province de Hainaut;

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
M. Georges BAIX	Mme Bérénice COUPLET [remplacé par A.Gt 10-11-2021]
M. Jean-Paul DELHAYE	Mme Julie MESSINES
Mme Marthe VAN DORPE	Mme Caroline VANDEVELDE
Mme Delphine THERMOL	M. Bruno BOUILLEZ [remplacé par A.Gt 10-11-2021]



p.2Lois 31733

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

Modifié par A.Gt 30-10-2020 ; A.Gt 01-09-2021

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Mme Anne-Marie DECOCK [remplacé par A.Gt 30-10-2020]	Mme Martine CALLEWAERT [remplacé par A.Gt 30-10-2020]
M. Bernard DETIMMERMAN	Mme Marie HUNT [modifié par A.Gt 30-10-2020]
Mme Isabelle GODEFROY <i>[remplacé par A.Gt 30-10-2020]</i>	Mme Marie-Dominique MERCENIER [remplacé par A.Gt 30-10-2020]
M. Jean-Philippe STIEVENART	M. Adrien ROSMAN [remplacé par A.Gt 01-09-2021]

Modifié par A.Gt 05-09-2013; A.Gt 20-03-2019; A.Gt 09-01-2020; A.Gt 17-12-2020 Article 2. – Mme Yolande PIERRARD, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée présidente de la Commission zonale de réaffectation.

Mme Véronique CROKAERT, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation.

Inséré par A.Gt 19-10-2007; remplacé par A.Gt 05-09-2013 Article 2bis: Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

Article 3. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale.

Mme M. ARENA

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

C. EERDEKENS

